

Mairie d'Etival-lès-Le Mans
72700 Etival-lès-Le Mans

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

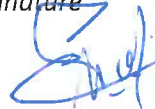
Monsieur le Maire

Je soussigné POHIN Patrick, Président du tennis club d'Etival-lès-Le-Mans
domicilié à 19 rue Marcel Pagnol à Etival-lès-Le-Mans
ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons
du samedi 23 septembre 2023 à 13 heures
au samedi 23 septembre 2023 à 19 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments
respectueux.

Le 4 juillet 2023

Signature



ARRETE DU MAIRE N° 2023-042

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

M POHIN Patrick, Président du tennis club d'Etival-lès-Le-Mans est autorisé à ouvrir un débit
temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

Au terrain de pétanque d'Etival-lès-Le-Mans

Du samedi 23 septembre 2023

à 13 heures

Au samedi 23 septembre 2023

à 19 heures

à l'occasion d'un concours de pétanque

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la
tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 4 juillet 2023

Le Maire,

